



vous informe...

CARNAVAL DE FERME-NEUVE

Du 10 au 12 février 2023 se déroulait le carnaval de Ferme-Neuve lors duquel plusieurs activités étaient organisées par le Comité des Fêtes en collaboration avec la Municipalité de Ferme-Neuve.

Plusieurs parents ont profité de cette occasion pour démontrer à leurs enfants l'importance de faire de l'activité physique, d'exercer leur créativité et de s'amuser en famille ! Un tel événement ne peut être un succès sans votre présence. Merci à chacun d'entre vous ! Nous sommes fiers d'être l'hôte de cet événement rassembleur.



Horaire des activités (du 3 au 10 mars)

VENDREDI 3 MARS

Hockey libre
10h30 à 13h00
Patin libre
13h30 à 15h45



DIMANCHE 5 MARS

Patin libre
14h00 à 16h00



LUNDI 6 MARS

Hockey libre
10h30 à 13h00
Patin libre
13h30 à 15h55



MARDI 7 MARS

Sortie au
Parc régional
de la Montagne
du Diable*



MERCREDI 8 MARS

Patin libre
10h30 à 13h00
Hockey libre
13h30 à 17h00



JEUDI 9 MARS

Patin libre
et chocolat
chaud gratuit
13h30 à 15h45



VENDREDI 10 MARS

Hockey libre
10h30 à 13h00
Patin libre
13h30 à 15h45



SORTIE DU 7 MARS

Bienvenue aux enfants (accompagnateur obligatoire), parents et grands-parents de Ferme-Neuve.

Droit d'accès et autobus gratuits pour tous.

Apportez votre dîner. Location d'équipements gratuite pour les 18 ans et moins (skis de fond et raquettes).

Départ à 10h00 (stationnement du Centre sportif Ben-Leduc) et retour vers 16h00.

Si la température n'est pas favorable, la sortie sera remise au mercredi 8 mars.

CHANGEMENT D'ADRESSE DE LA RÉCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ

Suite à de nouveaux changements administratifs, nous tenons à vous aviser que la réception de la municipalité est de retour à l'hôtel de ville, et ce, depuis le mercredi 22 février 2023.

Dorénavant, pour tout renseignement, paiement de taxes, signature et paiement de permis d'urbanisme, permis de brûlage, l'enregistrement de vos animaux de compagnie ainsi que pour les médailles pour chiens et chats, vous devez vous présenter à l'hôtel de ville, situé au 125, 12e Rue.

Si vous devez nous joindre par téléphone ou par courriel, il n'y a aucune modification à la procédure actuelle.



FUTUR CPE

Bonnes nouvelles!

L'endroit de la construction est maintenant défini, il reste seulement à recevoir l'autorisation ministérielle sur la conformité du terrain. La directrice du CPE la Fourmière va nous informer des prochaines étapes à mesure de l'avancement du dossier.

COMITÉ JEUNESSE AD_VISION

Le comité jeunesse AD_Vision de la MRC d'Antoine-Labelle formé d'un jeune par municipalité âgé de 15 à 35 ans est à la recherche d'un(e) candidat(e) afin de combler le siège de Ferme-Neuve.

Tu souhaites t'impliquer au sein de ta région? Tu as des idées ou des projets? Soumets ta candidature par courriel au advision@mrc-antoine-labelle.qc.ca



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES AMIS DE LA MONTAGNE

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale annuelle des Amis de la Montagne afin de prendre connaissance des résultats financiers 2022 et des faits saillants de l'exercice et des projets à venir.

Le mardi 28 mars à 19h00 au pavillon d'accueil Léopold-Papineau 1100, chemin Léandre Meilleur, Ferme-Neuve. (Village des Bâtisseurs)

Il y aura élection de tous les membres.





MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **CHANGEMENT D'ADRESSE DE LA RÉCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ**
- **CARNAVAL DE FERME-NEUVE**
- **FUTUR CPE**
- **COMITÉ JEUNESSE AD_VISION**
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES AMIS DE LA MONTAGNE**

CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATIONS



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **CHANGEMENT D'ADRESSE DE LA RÉCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ**
- **CARNAVAL DE FERME-NEUVE**
- **FUTUR CPE**
- **COMITÉ JEUNESSE AD VISION**
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALÈ ANNUELLE DES AMIS DE LA MONTAGNE**

CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATIONS



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **CHANGEMENT D'ADRESSE
DE LA RÉCEPTION
DE LA MUNICIPALITÉ**
 - **CARNAVAL DE
FERME-NEUVE**
 - **FUTUR CPE**
 - **COMITÉ JEUNESSE
AD_VISION**
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DES AMIS
DE LA MONTAGNE**

**CLIQUEZ POUR PLUS
D'INFORMATIONS**